



UNION EUROPEENNE

DELEGATION EN REPUBLIQUE DU SENEGAL

Allocution de Monsieur Joaquín González-Ducay

Ambassadeur de l'Union européenne en République du Sénégal

ASSEMBLEE CONSULTATIVE DES PARLEMANTAIRES

POUR LA COUR PENALE INTERNATIONALE ET L'ETAT DE DROIT

9EME SESSION

FORUM ANNUEL- ACTION MONDIALE DES PARLEMENTAIRES (AMP)

DAKAR, SENEGAL 9 - 10 DECEMBER 2016

KING FAHD HOTEL

Seul le texte prononcé fait foi

Honorables Députés, Mesdames et Messieurs, distingués invités,

Je vous remercie de l'honneur que vous faites à l'Union européenne en m'invitant à prendre la parole à l'ouverture de cette session.

Permettez-moi de saluer tout d'abord votre engagement, en tant que parlementaires au sein de cette Assemblée consultative, dont les actions de sensibilisation en faveur de la justice internationale et de la CPI, depuis sa création, ont été très utiles et demeurent particulièrement opportunes.

La création de la CPI a marqué, en effet, une étape nouvelle et cruciale dans la lutte contre l'impunité. L'Union européenne, qui est convaincue de l'impérieuse nécessité de lutter contre l'impunité, lui a apporté son soutien, depuis sa création.

Nous sommes fiers que l'ensemble des Etats Membres soient parties au Statut de Rome. Dès 2001, l'Union européenne a adopté une première position commune visant à guider les Etats membres dans leurs activités relatives à la CPI. Cette position a été depuis lors révisée à plusieurs reprises et accompagnée d'un Plan d'Action sur la base duquel l'Union européenne s'est ainsi engagée à promouvoir le bon fonctionnement de la Cour, mais aussi à apporter son soutien à l'universalité du Statut de Rome.

Conformément aux objectifs énoncés dans une décision du Conseil de 2011, l'Union européenne et les Etats Membres mettent tout en œuvre pour faire en sorte que le plus grand nombre d'Etats adhèrent au Statut de Rome. Cet objectif est pris en compte lorsque l'Union européenne signe ou négocie des accords internationaux (par exemple: *article 11.6 des accords de Cotonou*) avec des pays tiers et les organisations régionales ainsi que lors des dialogues politiques.

Par ailleurs, depuis l'entrée en vigueur du Statut de Rome, l'Union européenne a fourni un financement de plus de 37 millions d'euros destiné à soutenir les projets de la Cour ainsi que les campagnes mondiales organisées par les organisations de la société civile mobilisées en faveur de la CPI.

Enfin, l'Union européenne et les Etats Membres coopèrent pleinement avec la CPI dans le respect des modalités fixées par l'accord de Coopération et d'Assistance signé en 2006.

Si la CPI est désormais pleinement opérationnelle, le système de justice international demeure perfectible. Au vu des défis actuels, il

est particulièrement opportun de réfléchir à son amélioration. Pour cela, il est de notre devoir de renforcer le dialogue entre l'ensemble des acteurs déterminés à poursuivre le combat contre l'impunité, afin d'œuvrer à une meilleure application du Statut de Rome. Néanmoins, le rôle de la Cour n'est pas de se substituer aux poursuites à l'échelle nationale. Il incombe en premier lieu aux Etats d'enquêter sur les crimes commis sur leurs territoires. Le mandat de la CPI est d'intervenir en dernier ressort, seulement lorsque les autorités nationales n'ont pas assumé cette responsabilité première.

Dans un contexte marqué par un regain de tensions et contestations liées à l'application du mandat de la CPI, jugée sélective, voire discriminatoire par certains Etats, l'Union européenne souhaite marquer son soutien aux activités de la CPI ainsi qu'à toutes les initiatives visant à soutenir son action. Il est en effet, plus que jamais nécessaire de renforcer la cohésion entre les Etats qui ont adhéré au statut de Rome afin qu'ils maintiennent leur adhésion à cette instance et que les prérogatives de la CPI soient ainsi garanties. Il est donc fondamental de préserver l'intégrité, l'impartialité et la fonction judiciaire de la CPI de toute interférence politique.

La tenue de la présente séance à Dakar n'est certainement pas le fruit du hasard. Le Sénégal a été le tout premier pays à avoir ratifié le Statut de Rome. M. Sidiki Kaba, Ministre de la Justice, en sa qualité de Président de l'Assemblée des Etats parties de la CPI, depuis décembre 2014, s'est attaché à faire évoluer positivement la perception de la CPI par les Etats africains.

L'Union européenne est en effet très préoccupée par les récentes déclarations de certains Etats africains, annonçant leur décision de se retirer de la CPI. Jusqu'à lors, aucun Etat ne s'était retiré du Statut de Rome. Ces développements pourraient compromettre l'intégrité du Statut de Rome et inciter d'autres Etats à suivre le pas. Ces préoccupations ont ainsi été au cœur des travaux de la dernière Assemblée des Etats Parties, au cours de laquelle l'importance du dialogue entre l'Etat partie et la Cour en cas de différend, a fait l'objet d'une résolution. Dans ce contexte, l'Union européenne est disposée à discuter de toutes les préoccupations soulevées par certains Etats africains parties au statut de Rome.

A ce jour, malgré les difficultés rencontrées, l'Afrique constitue toujours le plus grand groupe régional engagé dans la lutte contre l'impunité. Nous devons continuer à nous mobiliser, ensemble, afin que les pays qui sont déjà parties au Statut de Rome demeurent adhérents à ce statut, que ceux qui ne l'ont pas encore ratifié le

fassent et que de nouveaux pays élargissent encore le groupe de ceux qui se sont engagés.

Je souhaite donc réitérer les encouragements de l'UE à l'Assemblée consultative des parlementaires pour la Cour pénale internationale (ACP-CPI) à maintenir et renforcer son soutien à la CPI afin que celle-ci puisse poursuivre et même étendre son action.

Je vous remercie de votre aimable attention.